



# **PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER**

## **CONTRAT 2019**

*GAEC La Mounette (807 524 467 R.C.S Draguignan) chemin de la source 83340 Le Luc*

### **Partie à rendre à Isabelle**

**Entre :** L'AMAP LUNE ÉTOILE DE DRAGUIGNAN qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les lundis annoncés de 18h30 à 19h30 lors des distributions de l'AMAP.

**Et :** ISABELLE BOUVIER, qui s'engage à livrer ses fruits cultivés et récoltés sur les terres de Vidauban et Le Luc, lorsque les récoltes seront suffisantes.

**Et :** NOM : .....  
PRÉNOM : .....  
Mail : .....  
Tél : .....

si vous avez des restrictions possibles, merci d'entourer les bonnes données :

**présent semaines paires**

**présent semaines impaires**

Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation au sein de son AMAP.

**Qui s'engage à prendre ces récoltes ponctuelles et annoncées.**

Qui s'engage à régler la somme de **100€** en chèques à l'ordre « GAEC La Mounette » en **\*\*1 fois encaissé en avril,**

**\*\*2 fois 50€ encaissé en avril et en juin**

**\*\*2 fois 35€ et 1 fois 30€ encaissé en mars, mai et juillet**

**les chèques sont faits à la signature**

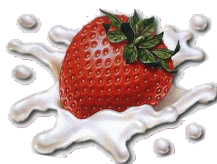
Qui donne accès aux récoltes annoncées selon le déroulement de la saison.

Distributions prévues les 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai, 27 mai, 3 juin avec 1 à 3 barquettes de fraises de 500gr à chacune des distributions,

puis 2 fois en début juillet avec 2kg de pêches à chaque distribution. Ou des pommes et raisins selon les conditions permettant les pollinisations.

**\*\* je suis intéressé par des récoltes de fraises sur pieds (merci d'entourer si oui)**

Je confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.



Le ..... **Signature :**



## **PARTENARIAT AVEC LA FERME D'ISABELLE BOUVIER** **CONTRAT2019**

*GAEC La Mounette (807 524 467 R.C.S Draguignan) chemin de la source  
3340 Le Luc*

**Entre :** L'AMAP LUNE ÉTOILE DE DRAGUIGNAN qui s'engage à réceptionner la récolte du jour et à la répartir entre les signataires du présent contrat. La distribution a lieu les lundis annoncés de 18h30 à 19h30 lors des distributions de l'AMAP.

**Et :** ISABELLE BOUVIER, 07 70 18 99 54, [ibou@cegetel.net](mailto:ibou@cegetel.net), qui s'engage à livrer ses fruits cultivés et récoltés sur les terres de Vidauban et Le Luc, lorsque les récoltes seront suffisantes.

**Et :** Nom : .....

Qui confirme avoir pris connaissance des statuts et charte et s'être acquitté de sa cotisation au sein de son AMAP.

**Qui s'engage à prendre ces récoltes ponctuelles et annoncées.**

Qui s'engage à régler la somme de **100€** en chèques à l'ordre « GAEC La Mounette » en **\*\*1 fois encaissé en avril,**

**\*\*2 fois 50€ encaissé en avril et en juin**

**\*\*2 fois 35€ et 1 fois 30€ encaissé en mars, mai et juillet**

**les chèques sont faits à la signature**

Qui donne accès aux récoltes annoncées selon le déroulement de la saison.

**Distributions prévues les 29 avril, 6 mai, 13 mai, 20 mai, 27 mai, 3 juin avec 1 à 3 barquettes de fraises de 500gr à chacune des distributions,**

**puis 2 fois en début juillet avec 2kg de pêches à chaque distribution. Ou des pommes et raisins selon les conditions permettant les pollinisations.**

**Ces distributions peuvent être décalées selon les conditions climatiques.**

Qui confirme avoir pris connaissance de tous les éléments me permettant de signer ce présent contrat.

Le concept Amap puise sa force dans le lien à la terre nourricière

Le paysan devient cultiv'acteur et chacun de ses actes s'articule avec conscience autour des axes majeurs du concept Amap : économique, social, environnemental.

« Je m'engage du plus intime de moi à faire le choix d'être votre cultiv'actrice et de prendre soin de notre terre nourricière. »

*Isabelle, le 15 février 2019*

Le ..... **Signature :**

